



Travailler plus longtemps pour gagner moins,
voilà ce que nous réserve le projet d'un
« système unique par points »

**NON A LA CONTRE-REFORME
DES RETRAITES MACRON-PHILIPPE-DELEVOYE
POUR LE MAINTIEN DE TOUS LES REGIMES**

A PARTIR du 5 Décembre 2019

**Public - Privé – Privés d'emploi -
Jeunes - Retraités
TOUS en GREVE**

Manifestation à Evreux

Départ 13h30 devant la gare

**A la fin de la manifestation, Assemblée
Générale de grévistes à la salle Jules Janin,
pour débattre de la suite de la mobilisation
pour gagner le retrait du projet
et agir pour le progrès social.**



**NON AU PROJET DE CONTRE-REFORME DU REGIME DE
RETRAITE UNIQUE PAR POINTS**



En présentant son projet de contre-réforme des retraites, le gouvernement tente de faire croire à un système plus juste et plus lisible : **FAUX**.

Le gouvernement truque et manipule.

La réalité, salariés, privé-public, privés d'emploi, jeunes, retraités : **TOUS PERDANTS !**

Un système individuel par points rend aléatoire le montant des pensions et vise à repousser l'âge de départ à la retraite.

L'objectif du projet de retraite unique par points :

► Baisser le montant de toutes les pensions en supprimant les 42 régimes existants, en premier le régime général et les régimes complémentaires.

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions »

Grand Oral de François Fillon devant les patrons le 10 mars 2016

**TOUTE LA VÉRITÉ
SUR LE
« SYSTÈME UNIQUE
DE RETRAITE PAR
POINTS »**

Macron veut réformer les retraites !



RIEN NE GARANTIRA LE MONTANT DES PENSIONS

La seule chose connue sera le nombre de points achetés. Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, la situation financière... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits.

Avec le « système universel », le gouvernement fera ce qu'il voudra.

LES PENSIONS VONT DIMINUER ENTRE 15 et 30 %

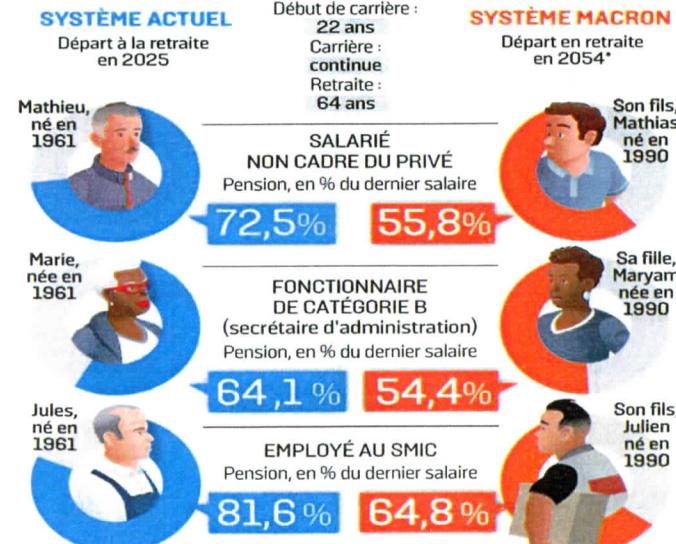
Une enveloppe constante : le gouvernement annonce que la part de richesse consacrée aux retraites restera bloquée à 14 % du PIB (« règle d'or »). Le calcul est assez simple : **avec plus de retraités pour un même niveau de recettes, le montant des pensions ne pourra que baisser.**

L'OCFE confirme la baisse des pensions avec ce système (Observatoire Français des Conjonctures Economiques).

La baisse des pensions est mathématique : le calcul sur la totalité des carrières et non plus sur les meilleures années entraînera automatiquement une baisse drastique des retraites.

Les simulations du collectif Réformedesretraites.fr

Avant / après la réforme Macron



- 247 € par mois

Un salarié du privé payé au SMIC perdrait 122,69 € de pension par mois avec le nouveau système.
Un salarié touchant 1,5 fois le SMIC perdrait quant à lui mensuellement 184,05 €...
Un cadre disposant d'un salaire annuel brut de 40 524 € perdrait pour sa part 247 € par mois (source Capital).

- 442 € par mois

En partant à la retraite à 62 ans, un salarié du privé touchant un salaire brut de 1975 €, percevait une pension de 1481 € (régime général + complémentaire, sur la base du taux de remplacement de 75 %), contre 1039 € avec le nouveau système. En partant à 64 ans, il perdrat 326 €... (source Médiapart).

- 800 €
en moyenne/mois
pour un enseignant

Il existe près d'un million d'enseignants en France. Pas un seul n'apparaît cependant dans les simulations du rapport. Pour cause, l'hémorragie sera particulièrement grave pour ce qui les concerne car ils ne touchent pas de prime. Au demeurant, pour les autres catégories de fonctionnaires, la prise en compte des primes ne compensera pas la perte de calcul sur les 6 derniers mois. En outre, la rémunération nette baissera puisque les primes seront soumises à cotisation (source France Info).

ET MA RETRAITE, C'EST POUR QUAND ?

Toujours plus tard. 60, puis 62, bientôt 64 ans, voire 67 dans dix ans.

De contre-réforme en contre-réforme, l'âge légal de départ à la retraite et l'âge effectif de départ reculent.

Macron a confirmé le 3 octobre à Rodez la « nécessité » de faire travailler les français plus longtemps en les frappant au porte-monnaie s'ils partent à l'âge légal en imposant une décote de 10 % avant 64 ans, le fameux « âge pivot ».

Le recul de l'âge est un non-sens. Aujourd'hui 47 % des travailleurs en âge de faire valoir leurs droits à la retraite se situent hors emploi (chômage - rupture conventionnelle - longue maladie ou invalidité) De plus, 20,8 % des 16-24 ans sont au chômage.

Avec une baisse du chômage, l'arrêt des exonérations et l'augmentation générale des salaires, on aurait suffisamment de cotisations pour assurer l'équilibre de nos régimes de retraites.



LA SOLIDARITÉ ? A LA TRAPPE !

« **Il n'y aura pas de points gratuits** » (J.P Delevoye).

- ▲ Aujourd'hui, les périodes liées aux aléas de la vie entrent dans le compte des trimestres. Demain, avec une retraite par points, ces périodes ne généreront pas de droits.
- ▲ Le nouveau calcul de la **pension de réversion** qui plafonne à 70 % des revenus du couple sera défavorable aux plus modestes. De plus, le droit ne sera ouvert qu'à l'âge de 62 ans et pour les retraités uniquement.

LE « MODELE SUEDOIS » : A NE PAS SUIVRE

Près de 16 % de personnes âgées de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté, selon Eurostat, soit plus du double qu'en France.

C'est l'une des conséquences majeures de la mise en place du système de retraite à points en Suède. Le niveau des retraites a chuté à 53 % du salaire de fin de carrière. La valeur du point a baissé à plusieurs reprises en fonction de la conjoncture : 3 % en 2010, 4,3 % en 2011, et de 2,7 en 2014 !!!

C'est encore l'ex-Premier Ministre, Goran Persson, qui en parle le mieux : « **nous avons le meilleur système de retraites au monde, avec le seul petit défaut qu'il donne des pensions trop basses** ». C'est ballot !!!

C'est le modèle que veut mettre en place le gouvernement.

En France, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes...

Et on devrait partir à la retraite après 64 ans ?

(source COR)

HOLD-UP

Le projet prévoit de récupérer les réserves des caisses de retraites, constituées de nos cotisations, pour les placer sur le marché financier ou pour combler le déficit de l'Etat.

La baisse programmée des retraites ouvre la porte à la capitalisation pour ceux qui en ont les moyens.

La preuve : le décret du 1^{er} août 2019 encourage les plans d'épargne retraite (loi Pacte).

Attention DANGER : les retraités font partie des premiers impactés dans un système de retraite par capitalisation lors d'un krach boursier (exemple : Enron en 2008).

« Le gouvernement pourra présenter au parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départ anticipés), ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite), etc... Il sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des coïncidences sur les équilibres financiers du système de retraite ».

Page 90 du rapport Delevoye